

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit du mois de mars à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil, en session ordinaire sous la présidence de Mme le Maire.

Convocation du : 04/03/2024
Nombre de Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : 13

Etaient présents : Mesdames, Messieurs ISABELLON Isabelle, JOURDAIN Luc, MAINGRET Benoît, TIXIER Floriane, BONNET Marc, BRUNEAU Marline, CHOUTEAU Eric, DEROUINEAU Flora, GRANDIN Isabelle, JANOT Claude-Annik, LAURY Julien, MARTIN Sylvie, MONNIER Benoît.

Absent : Madame FALLOUX Bénédicte, Monsieur RAFFIER David.

Madame MARTIN Sylvie a été désignée secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

Délibération n°2024-018	Installation d'appareils de fitness en libre-service : approbation du projet et demande de subventions
-------------------------	--

Afin de compléter le terrain multisport construit dans le parc à l'arrière de la Mairie en 2023, il est proposé d'y ajouter des appareils de fitness en libre-service adjacents au city stade. L'objectif étant de proposer un espace sportif complet au cœur du parc de la Mairie à disposition du plus grand nombre, sans distinctions d'âge ou de capacités physiques, une offre complète à travers le sport santé bien-être et / ou le sport santé thérapeutique.

Pour le financement de cet investissement, Madame le Maire souhaite demander des subventions auprès de l'ANS (Agence Nationale du Sport) et du fonds de concours de la communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire. La part restant à la charge de la commune sera financée sur ses fonds propres.

Il est rappelé que le montant des aides publiques affectées à la réalisation d'un investissement ne doit pas dépasser 80 % du montant de la dépense HT.

	DEPENSES (en euros HT)	RECETTES (en euros HT)
Coût des travaux	11 140 €	
Subvention ANS		3 912 €
Fonds de concours SVL		5 000 €
Financement communal (20 %)		2 228 €
Total	11 140 €	11 140 €

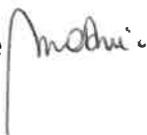
Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le principe d'implantation d'appareils de fitness en libre-service,
- **AUTORISE** Madame le Maire à engager les dépenses nécessaires à ce projet,
- **AUTORISE** Madame le Maire à faire des demandes de subvention selon le plan de financement présenté,
- **MANDATE** et **AUTORISE** Madame le Maire à prendre toute décision utile à la présente délibération.

Le registre est dûment signé

Pour copie certifiée conforme
LE PUY NOTRE DAME, le 22 mars 2024

La secrétaire de séance,

MARTIN Sylvie 

Le Maire,

Isabelle 